



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2026_4_3

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L' an deux mille vingt six, le samedi 28 mars à 10 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de TORSAC (1), sous la présidence de Monsieur GEOFFROY René, doyen d'âge, jusqu'à l'élection du nouveau maire.
Puis, en tant que nouveau Maire, Monsieur Thierry PERONNAUD a pris la présidence de la séance.

(1) Le lieu de cette séance d'installation du nouveau conseil municipal a été modifié exceptionnellement pour des raisons d'accessibilité et de sécurité, car le public attendu est plus nombreux que pour les autres réunions du conseil.

Date de convocation du : 23 Mars 2026

**Objet : Détermination du
nombre d'adjoints**

Présents : PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, GEOFFROY René, HENRI Audrey, GUILBAUD Francis, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, RICHARD Malika, BENETEAU Laurent, CHEVALIER Luc, BLIN Delphine, ADAM Olivier

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Malika RICHARD

En vertu des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre.

Il est rappelé que la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, décide de fixer à trois, le nombre des adjoints au maire de la commune.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry PERONNAUD

Emis le 28/03/2026, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le **- 7 AVR. 2026**
Affiché le.....

